

30^c

Journal du Lot

30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Qu'il n'en reste rien!

Deux jours après Sedan, le 4 septembre 1870, le peuple parisien renversa l'Empire coupable de n'avoir pas su défendre la France et d'avoir ainsi manqué au devoir qui passe avant tous les autres, coupable d'avoir lancé notre pays dans une lutte perdue d'avance, coupable d'avoir déclaré une guerre qu'il avait oublié de préparer contre un ennemi dont il avait négligé d'estimer et de mesurer la puissance militaire.

Pour expier ces fautes inexpiables, Napoléon III fut d'un seul coup jeté à bas du pouvoir avec sa clique de ministres incapables, de diplomates aussi bornés que vaniteux, de militaires aussi présomptueux qu'ignorants, toutes sortes de gens qui, en se mettant de grands panaches sur la tête, ne remplaçaient pas le peu de cervelle qu'ils avaient dedans!

Ne pouvant fusiller ces criminels comme ils l'auraient mérité, on dut se contenter de les balayer. Suivant un mot de Hugo, on les rejeta à l'égout de l'histoire.

Ils laissaient après eux le mal qu'ils avaient fait. Tout de même, derrière le désastre de l'Empire, une radieuse espérance se levait : celle que nous apportait la République. Hélas ! Qu'est-ce qu'on en a fait de cette République si ardemment aimée !

Maintenant, voyez un peu, je vous prie.

Après la capitulation de Sedan l'invasion ennemie ne couvrait qu'une infime partie de la terre française. Après l'armistice auquel nous ont mené tant de fautes criminelles du régime parlementaire, 45 ou 46 départements sont entièrement occupés par l'ennemi. Plus de la moitié du sol national. On ne peut pas regarder sans pleurer une carte de notre beau et fier pays où vingt millions de Français sont asservis par le vainqueur.

Là sont inscrites en lettres de sang sur notre terre mal défendue la honte et la condamnation des hommes et du régime responsables, de ces politiciens que rien n'a pu tirer de leur stupide obstination et qui se sont eux-mêmes acharnés à leur perte... et à la nôtre.

Si l'Empire avait mérité d'être renversé pour une défaite qui nous semble aujourd'hui insignifiante, qu'aura donc mérité ce régime parlementaire après le plus complet écrasement militaire qu'on ait encore vu et une invasion comme la France n'en avait pas subi depuis les sombres temps du XIV^e et du XV^e siècles ?

On y pense, paraît-il, on y pense à mettre fin à ce régime d'imprévoyance volontaire et de courtisanerie démagogique qui n'a rien su faire de bien : ni empêcher la guerre, ni la préparer sérieusement.

Comme nous y étions attachés pourtant à ce régime en qui nous avions mis nos espoirs et comme nous aurions voulu qu'il pût s'améliorer, se corriger de ses défauts reconnus, se perfectionner sans cesse pour devenir inattaquable en devenant irréprochable.

Mais les profiteurs ne l'ont pas voulu. Aussi bien ceux du Parlement que leur clientèle électorale dans le pays. Pour toute réponse, à chaque fois qu'on leur demandait de se réformer, ils nous faisaient traiter de réactionnaires...

On a vu avec quelle goujaterie ils ont renvoyé le pauvre Gaston Doumergue, qui les avait pourtant sauvés après le 6 février 1934, dès qu'il essaya de changer quelque chose à la mécanique gouvernementale ! C'est toujours la même histoire : sous la monarchie l'aveuglement des souverains n'écouant que leurs flatteurs ; sous la souveraineté populaire, le peuple-roi n'écouant que les menteurs et les démagogues !

Aujourd'hui, c'est plus qu'une réforme qu'il faut ! C'est un nettoyage complet, une lessive générale, une épuration après laquelle, du système qui nous a valu tant de malheurs, il ne restera rien, sauf un souvenir maudit.

Et, à lire les informations qui nous sont parcimonieusement distribuées, nous ne sommes pas sans quelque inquiétude. Il nous semble qu'il y a encore beaucoup de parlementaires autour du maréchal Pétain.

Censuré

Il importe que disparaisse jusqu'au dernier vestige de cet ancien régime qui risquerait de prolonger sa malaisance en injectant au régime nouveau quelque chose de son virus empoisonneur !

Emile LAPORTE.

Communiqué officiel français

Dans le courant de l'après-midi du 3 juillet, une importante force navale britannique, qui comprenait notamment trois puissants navires de ligne appartenant à la Home Fleet, est descendue de la mer du Nord, s'est présentée devant la rade de Mers-El-Kébir, base navale d'Oran, où se trouvait au mouillage, en exécution de la convention d'armistice, une escadre française qui comptait deux de nos plus belles unités : les cuirassés « Dunkerque » et « Strasbourg ».

L'amiral anglais a adressé au vice-amiral Gensoul, commandant l'escadre française, la sommation d'avoir à se rendre ou à saborder ses navires en lui laissant un délai de six heures pour prendre sa décision.

Avant même que ce délai fût expiré, les hydravions britanniques fermaient la rade de Mers-El-Kébir au moyen de mines magnétiques. L'amiral français ayant refusé d'obtempérer à la sommation de l'amiral britannique, la flotte anglaise ouvrit le feu, à 17 h. 40, sur les bâtiments français.

Le gouvernement français a aussitôt donné l'ordre aux unités qui se trouvaient en rade d'Alexandrie, aux côtés de la flotte britannique, d'appareiller, de prendre le large au besoin par la force.

De plus, devant cette agression, d'autant plus odieuse qu'elle était commise contre l'alliée de la veille, l'Amirauté française a immédiatement enjoint à toutes ses unités de guerre se trouvant en haute mer d'arraisonner les navires marchands battant pavillon britannique, de répondre par le feu à toute nouvelle agression des bâtiments de guerre anglais.

INFORMATIONS

Le communiqué de l'Amirauté française

Le 3 juillet, une escadre britannique venant d'Angleterre, composée de trois navires de ligne, dont le « Hood », d'un porte-avions, d'un certain nombre de croiseurs et de contre-torpilleurs s'est présentée devant le port de Mers-El-Kébir où se trouvait amarrée une force navale française composée de deux navires de ligne, le « Dunkerque » et le « Strasbourg », deux cuirassés anciens, le « Provence » et le « Bretagne », trois croiseurs de deuxième classe et un certain nombre de bâtiments légers et de sous-marins. Ces navires étaient amarrés dans le port et n'étaient pas en mesure de prendre la mer sans un certain délai.

L'amiral commandant l'escadre britannique a fait remettre à l'amiral Gensoul l'ultimatum suivant :

« Ou bien rallier la flotte anglaise ou bien détruire les bâtiments dans les six heures pour qu'ils ne tombent pas entre les mains de l'Allemagne et de l'Italie. »

En cas de refus, les Anglais nous contraindraient par la force à cette destruction.

Le vice-amiral Gensoul a répondu qu'il ne pouvait élever la question pour les navires français de rallier l'escadre anglaise et qu'il n'était pas question pour lui de détruire ses bâtiments ; qu'il répondrait à la force par la force.

L'amiral Gensoul ajoutait que, d'ailleurs, le premier coup de canon aurait pour résultat pratique de dresser toute la marine française contre la Grande-Bretagne, résultat inverse à celui recherché.

L'armistice autoriserait les bateaux français à se saborder

Le D.N.B. communique : La délégation française à la Commission de l'armistice a communiqué les incidents qui se sont produits entre les bateaux de guerre français et britanniques. Le Führer a autorisé le gouvernement français à donner l'ordre aux bateaux français de se saborder dans tous les cas où ils ne pourraient pas se soustraire à la confiscation par les Britanniques.

Cette décision répond à la teneur de la convention d'armistice selon laquelle il n'est pas dans l'intention du gouvernement allemand de s'approprier la flotte de guerre française, mais seulement d'empêcher qu'elle prenne part à la continuation de la guerre contre l'Allemagne.

La Commission d'armistice autorise les émissions radiophoniques

Le D.N.B. communique que la Commission d'armistice a discuté aujourd'hui la question des émissions radiophoniques françaises.

La Commission allemande d'armistice a décidé d'accorder au Gouvernement français l'autorisation de reprendre les émissions sur les postes français situés en territoire non occupé.

Le Gouvernement français porte l'entière responsabilité des émissions. Il n'y aura pas de censure du côté allemand.

On annonce officiellement que les émissions radiophoniques françaises ont repris à compter du 4 juillet à 19 h. 30 aux heures ordinaires du radio-journal de France, mais dans la journée seulement, jusqu'à 20 h. 30.

Le retrait des troupes polonaises en France

Radio-Genève a précisé les conditions dans lesquelles les contingents polonais en France ont effectué leur retrait. Deux de ces divisions, placées à l'est de notre pays, sont passées en Suisse.

D'autres colonnes, dont une brigade motorisée, s'est frayé un passage à travers les lignes allemandes, puis a descendu la vallée du Rhône jusqu'à Orange, pour, de là, obliquer à l'ouest, jusqu'à St-Jean-de-Luz. Une autre brigade a retrait à travers la Bretagne jusqu'à un port de la côte. Ces deux colonnes ont pu passer en Angleterre après avoir détruit leur matériel lourd.

Trente-sept ans après

Les Chartreux sont rentrés au Couvent de la Grande-Chartreuse qu'ils avaient quitté en 1903.

C'est 37 ans après qu'ils reviennent dans la vieille maison où cet ordre vit le jour, en 1084.

L'un des religieux a déclaré : « Il y a des ruines en France. Elles ne sont pas toutes visibles. Nous nous efforçons de réparer les unes et les autres, ou, du moins, de collaborer légalement, patriotiquement avec toute notre ferveur, à cette grande œuvre. »

C'est par représailles que les forces allemandes n'avaient pas quitté Lyon

Les derniers éléments de la ligne Maginot ayant répondu à l'appel du gouvernement français et cessé le feu, les forces allemandes qui étaient demeurées à Lyon en matière de représailles ont quitté la ville.

Une déclaration de M. Prouvost au nom du gouvernement

M. Jean Prouvost, haut commissaire de la propagande, a fait à la presse américaine la déclaration suivante :

« M. Churchill vient de se livrer à un acte d'agression sans précédent dans l'histoire. La France, dont les soldats combattent il y a encore quelques semaines côte à côte avec les soldats anglais, vient d'apprendre avec stupeur qu'une escadre anglaise a ouvert le feu sur les plus belles unités : les cuirassés « Dunkerque » et « Strasbourg ».

Et ici M. Prouvost donne connaissance du communiqué que nous publions ailleurs. Puis, il poursuit :

« L'Amérique n'ignore rien des conditions dans lesquelles la France a été contrainte de demander un armistice.

Vingt jours de combats héroïques, une semaine de négociations dramatiques dont l'Angleterre a suivi heure par heure le déroulement, pendant lequel l'armée française, réduite à ses seuls effectifs, continuait à se battre sans espoir, pour l'honneur de ses drapeaux. L'Amérique connaît les souffrances immenses de notre peuple. Dix millions d'hommes chassés de leurs foyers, errant sur les routes de France ; plus d'un million et demi de soldats tués, blessés ou prisonniers. Le pays hier riche, prospère, aujourd'hui ruiné, à la veille de connaître peut-être la famine.

L'Angleterre, avait-elle des raisons valables de se livrer à cet acte d'agression ? Pouvait-elle craindre que les navires français ne fussent un jour utilisés contre elle ? Non ! La flotte française était à l'ancre dans les eaux algériennes en rade de Mers-El-Kébir. M. Churchill n'avait rien à redouter de ces bateaux mouillés à des centaines de kilomètres des troupes allemandes ou italiennes, de main impuissantes.

Le gouvernement français avait interprété et appliqué les conditions de l'armistice naval de façon à donner le maximum de sécurité au gouvernement britannique.

Hier, M. Churchill a accepté que Londres devienne à la fois un refuge pour les politiciens français qui n'ont pas voulu prendre leur part des souffrances de la patrie, un foyer d'intrigues factieuses contre le gouvernement, le gouvernement du maréchal Pétain, que la France vénère et à qui les deux nations sont redevables de la plus héroïque et de la plus décisive des victoires de la dernière guerre : Verdun.

« La France, hier vaincue, méritait sans avilissement et sans raison légitime par la Grande-Bretagne, a encore assez de confiance en sa force et de foi dans son destin pour affirmer à la face du monde qu'elle ne s'inclinera pas. »

Un exposé de M. Laval sur la situation

Une cinquantaine de sénateurs se sont réunis au petit Casino de Vichy, sous la présidence de M. Valadier, pour entendre un exposé de M. P. Laval sur la situation politique et diplomatique.

Après avoir mis les membres du Sénat au courant des récents événements internationaux, notamment de la rupture des relations diplomatiques avec l'Angleterre, M. P. Laval leur a fait part des intentions du gouvernement au sujet de la prochaine réforme de la Constitution.

L'exposé clair, net et précis du vice-président du conseil a produit une forte impression sur les sénateurs, dont la très grande majorité a approuvé, après un bref échange de vues, ses déclarations.

M. P. Laval fera dans la journée de demain un nouvel exposé de la situation aux sénateurs présents à Vichy.

Le général Weygand n'est pas en Syrie

La radio étrangère continue à affirmer que le général Weygand se trouve en Syrie. On déclare cette information démentie de tout fondement, le ministre de la défense nationale se trouve, en effet, à Vichy.

Un combat naval s'est-il déroulé au sud de la Grèce ?

La radio russe se fait l'écho d'une information du journal bulgare « Zora » annonçant qu'un combat naval s'est déroulé au large du littoral sud de la Grèce, où un convoi de vingt-trois navires britanniques aurait été attaqué par des navires et des avions italiens.

Un autre combat, ajoute la radio russe, s'est déroulé près de l'île de Crète, où cours duquel un sous-marin italien a été coulé.

C'est à Turin que siègera la commission d'armistice italo-française

La commission d'armistice italo-française siégera à Turin. Elle sera présidée par le général d'armée Pinto.

Prendre les choses au sérieux

Une clause de l'Armistice a tordu le cou à la Radio française. Les postes émetteurs des régions non occupées doivent se taire. Les Allemands ne tolèrent pas nos informations, et la musique que nous pourrions faire leur paraîtrait suspecte. Avec la « Valse Bleue » ou l'ouverture du « Roi d'Ys » nous pourrions faire des signaux à nos amis les Anglais.

Il nous faut donc nous passer de la Radio si nous ne voulons pas nous écarter que des postes étrangers. Je connais des gens qui se sont soumis au régime du silence. Désormais c'est pour eux comme si la T.S.F. n'existait pas. Tout cela s'arrangera avec le temps, mais pour le moment c'est ainsi.

On se rabat sur le journal, lequel, du coup, reprend toute son importance. Le matin, on sort plus tôt pour le lire, parce qu'on ne sait rien de rien de ce qui se passe ou qu'on se méfie des nouvelles de source étrangère.

Comme le fait très justement remarquer notre confrère « Le Temps », « cette situation impose au Gouvernement de nouveaux devoirs envers la Presse, de même qu'elle crée à la Presse des devoirs plus pressants envers le Pays ».

Ces devoirs, tous les journalistes français dignes de ce nom sont résolus à les accomplir. Nous nous rendons tous parfaitement compte du poids de notre responsabilité et de la tâche qui nous échoit : renseigner le public en soutenant son

esprit et en réconfortant son cœur, sans pour cela lui mentir.

Car nous ne voulons plus mentir même pour la « bonne cause ». Lorsqu'il ne nous sera pas possible de dire la vérité (car Anastasie est toujours là), nous nous taisons. Non, nous ne voulons plus cultiver le « bobard », le « bobard » officiel, celui qui, selon le mot du Maréchal, nous a fait tant de mal.

Et nous ne voulons plus, non plus, folâtrer dans les prairies de la fantaisie, tourner « tout à la blague », comme on dit. Ah ! la blague ! Elle aussi nous a fait beaucoup de mal. Certes, c'est charmant de blaguer, c'est tellement dans notre caractère ! Mais il en résulte une déformation dangereuse de l'esprit. Cela fausse le jugement. La blague incite trop souvent à l'injustice et elle accoutume à l'irrespect. Que de gens chez nous pour le plaisir de faire un mot d'esprit ont été méchants, ont tourné en ridicule de belles et bonnes choses.

Cela veut-il dire qu'il faille dorénavant être gris et ennuyé ? Non, mais simplement que nous abandonnions, du moins pour un temps, la formule bien connue « prendre au sérieux les choses légères et légèrement les choses sérieuses ».

C'est pour n'avoir rien pris au sérieux que nous avons sans le vouloir et trop souvent égaré le sentiment public. [Du « Petit Meridional »].

PAN.

Chronique du Lot

LES RURAUX EN COUPE REGLEE PAR LES MERCANTIS

Nous opinons du bonnet aux judicieuses réflexions exprimées dans le Journal du Lot par le correspondant montois à propos du compte rendu de la foire. Il disait : « Pour que le consommateur ne soit pas continuellement exploité, nous estimons qu'il serait utile qu'il soit pris, comme il a été fait dans d'autres départements des mesures plus énergiques propres à endiguer cette folie de surenchère. »

C'est aussi notre avis, d'autant que si les agents préposés au contrôle des prix manifestent leur vitalité par quelques procès-verbaux dressés à Cahors, il ne paraît pas jusqu'ici que la campagne ait bénéficié de cette surveillance.

Sans crainte d'être contredit, nous pouvons affirmer que pas mal de commerçants s'assoient sur les textes législatifs leur faisant un devoir d'afficher les prix. D'ailleurs comment afficheraient-ils des prix qu'ils révisent journellement et arbitrairement dans le sens de la hausse ?

Une boîte de sardines qui valait la veille 4 fr. passe automatiquement à 5 fr. le lendemain et *tutti quanti*. Les haricots sont vendus 10 fr. le kilogramme, qu'ils en valaient 6, les pâtes, le chocolat, les denrées de première nécessité nous connaissent cette valse vertigineuse où le consommateur se demande si son argent conserve encore quelque valeur.

Pour le bon public mis ainsi en coupe réglée, cela revient à dire que tous les décrets concernant la hausse illicite ne constituent qu'un bourrage de crâne.

Toutefois le correspondant de Montcuq fait allusion à l'organisation de certains départements voisins qu'il doit connaître et que nous connaissons aussi.

On peut, en effet, lire dans « La Dépêche », 10^e édition, du 2 juillet, que le préfet de Tarn-et-Garonne a transmis aux maires et aux fonctionnaires de surveillance une note mercantile type ; ce document doit être affiché dans toutes les mairies et les consommateurs pourront en prendre connaissance. Suivent les sanctions qui peuvent être prises contre les délinquants qui vont être pourchassés sans pitié.

« Les noms des commerçants ou personnes qui auront majoré abusivement leurs prix seront publiés et affichés ainsi que la fermeture de leur établissement. »

On pourrait objecter que les consommateurs ont été invités depuis longtemps à aider les pouvoirs publics en dénonçant les mercantis. Mais chacun y regarde à deux fois, car lorsque le mercant est roi, il peut refuser de servir les clients récalcitrants. Chacun se le tient pour dit et se laisse tondre.

Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher un remède à la situation. Au lieu d'attendre des plaintes qui ne viennent pas, et pour cause, — ce qui semblerait supposer que tout va pour le mieux —, c'est au Comité à provoquer ces plaintes par de fréquentes incursions dans nos communes et, au besoin, en défilant les langues par des enquêtes, tout comme le fait le Parquet quand il recherche des témoignages. Et, alors, on en entendra de belles et de suggestives.

Nous tenons à dire en terminant, qu'il ne faudrait pas une fois de plus accuser le paysan, « ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal », d'être à la base de la cherté de la vie.

On nous citait une alimentation où on vend treize sous une tête d'ail. A qui fera-t-on croire que le paysan l'a vendue par exemple 50 centimes et que le commerçant se contente d'un modeste bénéfice ?

Sans doute les paysans s'ingénient à vendre aussi cher qu'ils le peuvent parce qu'ils sont les premiers fondus par les commerçants quand ils entrent dans une alimentation ou une épicerie, même à la campagne où le commerce devient une dictature.

Nous sommes d'avis que les paysans doivent rabattre de leurs prétentions, mais ce n'est pas à eux à arrêter le feu les premiers. Il faut commencer par leur donner l'impression que l'argent qu'ils encaissent a encore une certaine valeur. S'il leur faut 5 francs pour acheter une boîte de sardines et 150 fr. et plus pour avoir une paire de godaillots, ils trouveront naturel de vous faire payer cher le produit de leur sueur et ce sera justice.

Donc, que le mercantilisme soit d'abord arrêté et réprimé sévèrement et l'on verra ensuite que les produits de la terre diminueront comme par enchantement. Au besoin la réquisition pourrait freiner les prix excessifs.

Mais il y a, tout au moins dans le Lot, fort à faire. Tenez, un dernier exemple. En Aveyron, le fromage du Cantal ne vaut plus au détail que 18 francs, dans le Lot, il se maintient toujours au prix de 25 ou de 26 francs chez trop d'épiciers.

Et pourtant ce n'est pas le moment d'étayer de petites fortunes sur le dos des victimes de la guerre qui se ruinent. Espérons que des temps nouveaux feront mieux rendre gorge aux profiteurs que les mauvais bergers de la dernière guerre qui les favorisèrent d'une façon si scandaleuse.

Pour que la France se relève, il y aura à veiller au grain en remisant une papeterie surannée, une routinierie bureaucratique qui doit être modifiée dans le sens de l'action. Ce sera notre seule raison de prendre confiance en l'avenir.

Le Paysan.

CAHORS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire de vouloir bien prendre note du nouveau tarif des abonnements en première page.

QU'ATTEND-ON ?

Nous voyons bien par les communiqués du gouvernement que celui-ci se préoccupe de ce qu'on peut appeler la « reconstruction agricole » du pays. Des plans généraux sont préparés pour ramener à la terre tous les éléments qui en ont été détournés.

En attendant la mise en pratique de ces projets d'ensemble, un problème tout à fait urgent se pose avec une nécessité immédiate.

Qu'attend-on pour renvoyer chez eux tous les agriculteurs que l'on garde encore aux armées ?

On n'a plus besoin d'eux sous les armes. Mais on a besoin d'eux — et tout de suite — aux champs. C'est là seulement qu'ils pourront faire œuvre utile au pays.

Des travaux de la plus extrême urgence les attendent. Les champs de pommes de terre ont absolument besoin de soins immédiats. Toute la récolte des foins risque d'être perdue si l'on n'intervient pas sans le moindre retard pour la rentrer... Et combien d'autres choses aussi importantes.

Attention ! Il s'agit là de la nourriture du pays pour l'hiver prochain. Quelques jours de plus ou de moins peuvent compromettre l'alimentation de la France.

Nous nous rendons compte qu'on ne peut pas démobilitiser d'un coup la masse d'hommes enrégimentés et qu'il y a des mesures préparatoires à prendre. Mais pourquoi ne pas renvoyer d'abord et le plus tôt possible les agriculteurs.

Ils se mettraient tout de suite à l'œuvre et leur travail immédiat sauverait la moisson qui sera gravement compromise si l'on tarde.

EXCELLENT SERVICE D'ORDRE

Par suite du grand nombre d'autos de camions et de bicyclettes qui circulent sur les routes et dans les rues de notre ville, des accidents, fatalement, se produisent.

Mais, impresseurs-nous de le noter, ces accidents, jusqu'à ce jour, n'ont été constatés que sur les routes, à des endroits relativement éloignés des agglomérations.

A Cahors, notamment, en dépit de l'afflux des voitures et camions qui circulent dans nos rues, sur nos boulevards depuis des semaines, on n'a pas eu à relater, à regretter un seul accident grave.

C'est bien exact, et certes, on ne peut que féliciter les agents chargés d'assurer ce service d'ordre public.

Chaque jour, durant la matinée et jusqu'au soir, comme chacun a pu et peut le constater, un agent fidèle, de façon parfaite, le passage aux conducteurs des voitures qui montaient ou descendaient les Boulevards ou venaient des rues transversales.

Et cependant, la foule, en cohue, circule, sans souci presque, des voitures qui passaient. Jamais un accident n'a eu lieu.

Nous le répétons, c'est grâce au service d'ordre et à la juste de féliciter les agents qui l'ont assuré.

POUR LE RETOUR DES RÉFUGIÉS

Les réfugiés des régions occupées par les troupes allemandes doivent attendre, sur place, de nouvelles instructions.

Ils ne peuvent pas partir à l'heure actuelle et jusqu'à nouvel ordre.

Les réfugiés originaires de la zone non occupée peuvent, dès aujourd'hui, quitter le Lot pour regagner leurs domiciles à condition :

- A. Qu'ils aient un véhicule.
- B. Qu'ils aient l'essence nécessaire.
- C. Qu'ils aient des vivres pour deux jours.

Il sera délivré à ces réfugiés un certificat mentionnant leur qualité de réfugiés originaires de la zone non occupée. En outre, ces réfugiés devront suivre, en ce qui concerne l'itinéraire, les prescriptions suivantes :

- 1° Limoges-Bellac, route nationale n° 147.
- 2° Emoultiers-Bourgneuf-Guérêt, route nationale n° 140.
- 3° Clermont-Ferrand-Montluçon, route nationale n° 143.
- 4° Issingaux-St-Etienne-Digoin, routes nationales 88-82.
- 5° Rive droite du Rhône Tournus-Chalon-sur-Saône, route nationale n° 6.

Entre Lyon et Donzère les ponts autres que ceux de Tournon, Andance et Ferrrières sont coupés.

Les réfugiés originaires de la zone non occupée qui n'ont ni véhicule, ni essence, recevront dans les tous prochains jours de nouvelles instructions, tant en ce qui concerne les possibilités des chemins de fer, qu'en ce qui concerne le ravitaillement en essence.

RAPATRIEMENT DES RÉFUGIÉS
Pour permettre le rapatriement rapide et ordonné des réfugiés hébergés par la Ville de Cahors, les personnes appartenant aux catégories mentionnées ci-dessus, à l'exception de celles qui sont logées dans les baraquements et pour lesquelles le recensement aura lieu à domicile, sont invitées à venir se faire inscrire le 8 juillet.

AVIS AUX INDUSTRIELS REPLIÉS
Les industriels dont les établissements ont été repliés dans le département du Lot sont priés de faire connaître d'urgence à la Préfecture du Lot (2° division) leur raison sociale, le siège de leurs établissements et le nombre d'ouvriers repliés dans le département.

AVIS AUX INDUSTRIELS
En vue de favoriser l'activité économique dans notre région par la reprise des fabrications du temps de paix, la Chambre de Commerce du Lot invite les industriels du département à demander d'urgence à son Secrétaire, Quai Cavaignac, à Cahors, le questionnaire spécial établi par le Service des Fabrications dans l'industrie.

Naissance
Nous apprenons avec plaisir l'heureuse venue au monde d'un enfant, prénommée Françoise, fille de Mme Jacques Garnal, née Simone Bénéch et de Jacques Garnal, docteur aux armées.

Il nous est particulièrement agréable d'exprimer nos vœux au bébé et nos félicitations aux parents et grands-parents ainsi qu'à Mme et M. Auguste Coueslant, notre directeur, les arrière-grands-parents qui voient ainsi augmenter leur descendance !

Œuvre de la Goutte de lait
L'Œuvre de la « Goutte de lait » commencera lundi 8 juillet sa distribution de lait stérilisé destiné aux nourrissons élevés au biberon. Faire inscrire les enfants place Rousseau, le matin, de 9 h. à 11 h.

Heurté et tué par une auto
Jeudi soir, vers 16 heures, un accident mortel a eu lieu au viaduc des Sept-Points.

Le nommé Henri Cardona, 44 ans, sujet espagnol, et un de ses compatriotes, arrivaient vers Cahors, en possédant une voiture à bras, lorsque, au tournant du viaduc, survint une auto, conduite par M. Bessières, curé de Belfort-du-Queyry.

L'auto heurta violemment Henri Cardona qui fut projeté sur le sol et tué sur le coup.

Un camion militaire qui arriva peu après transporta le corps de Cardona à l'hôpital de Cahors.

Cardona, habitant à Orléans où réside sa femme, était réfugié à Cahors depuis quelque temps.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour établir les causes de ce mortel accident.

Collision
Une camionnette pilotée par M. Lafue, qui venait du Tarn-et-Garonne, et se rendait dans la vallée du Lot, a heurté, près de Bach, une voiture conduite par M. Mazars.

M. Mazars a reçu des contusions qui, on espère, seront sans gravité. Les dégâts matériels sont importants.

Arrestation
Le nommé René-Georges Tabouran a été mis en état d'arrestation par la police pour tapage injurieux et nocturne, pour rébellion et violence.

Consommateurs ! Unissez-vous

L'affluence des réfugiés dans notre cité a fait renaître la fleur du mercantilisme. La rareté des denrées et le sur-nombre de la population ont incité les revendeurs et surtout les producteurs à profiter de l'occasion pour réaliser des bénéfices scandaleux.

Certains denrées sont introuvables par les consommateurs et se vendent à des prix toujours plus élevés d'un marché à l'autre.

Consummateurs ! Il ne tient qu'à vous de faire cesser ces abus. Unissez-vous et défendez-vous. Formez une association de personnes pondérées, mais résolues, qui auront pour mission de collaborer avec le Commissaire de police, dont le rôle est écrasant en ce moment, et avec le Comité de surveillance des prix.

Faites agréer votre association par la Préfecture et habilité un certain nombre d'entre vous pour surveiller les abus, les signaler et les faire réprimer sévèrement. C'est le moyen le plus sûr de calmer l'appétit des mercantis et de garantir l'ordre social.

Consummateurs ! Défendez-vous. (Communiqué)

Arrondissement de Cahors
Albas
Noyé retrouvé. — Le malheureux Tissot Fernand-Gabriel, qui se noya ces jours derniers à Luchez au cours d'une baignade, a été retrouvé au nord des rochers d'Albas. Le garde champêtre prévenu se hâta d'aller arrimer le cadavre avec un bateau et la gendarmerie prévenue vint avec des camarades du ferblantier Tissot reconnaître son identité.

M. Tissot Fernand-Gabriel, originaire d'Aubervilliers, avait été mis à Luchez en affectation spéciale par l'autorité militaire pour travailler à une usine. Etant allé se baigner avec sa femme, il fut entraîné par le courant et Mme Tissot ayant voulu lui tendre la main pour le sortir du danger faillit être victime à son tour si une personne dévouée ne l'avait pas arrachée à la mort.

Le corps de M. Tissot, mis en bière à Albas, a été dirigé sur Luchez où se fera l'inhumation.

M. Tissot, âgé de 38 ans, laisse deux enfants et une veuve éplorée auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Catus
Décès. — Nous apprenons le décès à quelques jours d'intervalle, de Mme Jack, propriétaire à Bessières, près Cahors, l'âge de 47 ans et celui de Marie Bouys-sou, cultivatrice à Catus, l'âge de 67 ans, mère de Mme Doumer, institutrice à Cahors.

Nous condoléances aux familles en deuil.

Concois
Aux armées. — Nous tenons à signaler une citation en faveur d'un mobilisé de notre commune. La voici : « Caporal-chef Bach Jean-Baptiste-Léopold a ravitaillé de nombreuses unités sous le feu violent de l'artillerie ennemie, menant à bien sa tâche dans des circonstances particulièrement difficiles. » Le proposé pour la Croix de Guerre est le fils de M. Bach Gabriel, boucher à Concois. Celui-ci a trois filles et trois garçons, tous les trois sur le front, en première ligne, qui s'en sont tirés indemnes. Nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Foire. — Notre foire du 29 juin a été importante. Voici les cours moyens pratiqués : bœufs, cours non établi faute d'amenés ; moutons pour la boucherie, 6 à 7 fr. le kilo ; agneaux de lait pour la boucherie, 7 à 8 fr. le kilo ; porcs pour la charcuterie, 500 à 600 fr. les 50 kilos ; pondeuses, 300 à 400 fr. les circonstances et grosseur ; chevreaux, 6 à 7 fr. ; poulets de grain, 12 fr. ; poules, canards, 10 fr. ; lapins, 6 fr. le tout le demi-kilo ; pigeonniers, 15 fr. la paire ; œufs, 7 fr. la douzaine ; oisons, 50 à 60 fr. la paire ; canetons, 40 à 50 fr. la paire ; poussins, 10 à 15 fr. la paire ; avoine, 56 fr. le sac de 80 litres ; maïs, 48 fr. le quarteron de 30 litres ; haricots, 5 à 6 fr. le kilo ; pommes de terre, 5 à 6 fr. le kilo ; choux, 4 à 5 fr. l'un.

Prochaine foire, 22 juillet.

Lavercaitière
Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de dame Clémentine Bachaud, veuve Tissandier, propriétaire à Lavercaitière.

La défunte disparaît à 68 ans après une vie toute de labeur et de probité.

Aux familles que cette mort met en deuil, nous présentons nos sincères condoléances.

Salviac
Dans les tabacs. — Il est procédé actuellement à l'inventaire des plantations de tabac : les planteurs sont priés de jalonner les manquants, d'enlever les pieds doubles, en un mot de régler les plantations d'après les dernières instructions et d'assister aux travaux de comptabilité des agents sur les lieux. Le tabac a souffert de la pluie au début mais le beau temps de ces derniers jours a permis un développement normal.

Dernières nouvelles

Explications sur le renvoi de la séance de Wiesbaden
Mercredi, la séance de la commission d'armistice franco-allemande, qui devait se tenir à Mayence, a été brusquement renvoyée.

L'explication de ce renvoi imprévu est fournie par cette dépêche que publie *Le Petit Parisien* :

« On attache une très grosse importance à un fort long entretien — de plus de deux heures — que le général von Stulpnagel et le 4 juillet avec le général Huntziger. Cet entretien, auquel n'assistaient pas les collaborateurs des deux officiers (qui parlent tous deux parfaitement le français et l'allemand), fut interrompu.

Une réunion de la commission fut renvoyée par le général von Stulpnagel à la suite d'un message reçu par lui et qui venait du G. Q. G. allemand.

porté sur des clauses d'armistice, mais a été plutôt une véritable conversation diplomatique ayant pour but d'examiner des problèmes plus complexes que ceux des rapports des troupes du Reich avec les Français.

L'intégrité de la concession française de Shanghai sera respectée
De Berlin : Le « D.N.B. » annonce que les autorités militaires japonaises à Shanghai ont donné la garantie aux autorités de la concession française, ainsi que le Consul général de France l'a confirmé aux représentants de la presse, que l'intégrité de la concession serait respectée, que le *statu quo* de ce territoire serait maintenu.

On annonce que cette garantie s'entendrait sur plusieurs années.

Communiqués allemands
Un sous-marin ennemi a été coulé devant les côtes anglaises. L'aviation allemande a violamment bombardé les côtes longeant la Manche. Des centres industriels, des dépôts de ravitaillement et des baraquements ont été touchés. La ville d'Aldershot et des usines d'aviation à Reading ont été bombardées, ainsi que le port de Newhaven.

L'aviation anglaise, de son côté, a bombardé les faubourgs d'Hambourg, causant la mort d'une vingtaine de personnes dont onze enfants. Vingt personnes ont été blessées.

Des combats aériens ont eu lieu au-dessus de la Belgique. Six avions anglais ont été abattus. Quatre avions allemands ne sont pas revenus à leur base.

L'activité de la R.A.F.
Le ministère de l'air annonce que la Royal Air Force a bombardé de jour les dépôts de pétrole allemands, des voies de chemin de fer, des entrepôts allemands, ainsi que des concentrations de chalandiers près de Rotterdam.

Les appareils anglais ont aussi attaqué l'aérodrome hollandais de Yvenburg. Des avions de transports de troupes et d'autres appareils ont été incendiés. Tous les avions britanniques ayant participé à ces raids sont revenus à leurs bases.

Les derniers défenseurs de la ligne Maginot
De Genève. — La Radio suisse annonce que la dernière garnison de la ligne Maginot, celle du fort de l'Écluse n° 1, s'est rendue le 3 juillet.

Les soldats qui défendaient ce fort, presque tous originaires du pays de Gex, ont été faits prisonniers.

S.N.C.F.
Des trains pour les courtiers des halles
Les expéditeurs de fruits, légumes et denrées sont informés qu'à dater du 4 juillet 1940 un train de messageries circule journellement entre Toulouse et Paris, dans l'horaire ci-après :

Toulouse, départ 11 h. 24, jour A ; Montauban, arr. 12 h. 10, départ 15 h. 30 ; Cahors, arr. 16 h. 11, dépt. 16 h. 16 ; Gourdon, arr. 17 h. 16, dépt. 17 h. 40 ; Souillac, arr. 18 h. 48, dépt. 19 h. ; Brive, arr. 19 h. 37, dépt. 19 h. 49 ; Limoges, arr. 20 h. 45, dépt. 21 h. 50 ; Alimoges, arr. 23 h. 32, dépt. 0 h. 7 ; Paris-Austerlitz, arrivée vers 15 heures, jour B.

Les expéditeurs intéressés sont prévenus que le service des mandataires est assuré aux Halles de Paris et qu'ils peuvent effectuer leurs expéditions de denrées, même en cas d'impossibilité d'entrer en relations directes avec ces mandataires.

CHRONIQUE DES RÉFUGIÉS
Bataillon du Génie de la Brigade Mixte C1e B.M. 2 en station à St-Chels par Cahors (Lot).

Etudes de Maître FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué près le Tribunal Civil de Figeac, résident à Figeac, 18, quai Legendre, et de Maître BERTRANDY, Licencié en droit, Avoué près le Tribunal civil de Figeac, résident à Figeac, Boulevard Président Wilson

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
à suite de faillite et sur surenchère du dixième de divers immeubles bâtis et non bâtis, situés à Londieu près Figeac (Lot)

Adjudication fixée au VINGT-QUATRE JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice à Figeac, boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Figeac le vingt-huit février mil neuf cent quarante, enregistré.

Il sera procédé, le VINGT-QUATRE JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques à suite de surenchère du dixième, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés dépendant de la faillite de Monsieur Eloi GRANIE, négociant, domicilié à Figeac (Lot).

Cette vente est poursuivie au requête, poursuites et diligences de :

1° Monsieur Sylvain TARAYRE, notaire honoraire, domicilié à Figeac ; 2° Monsieur Gabriel ROQUES, praticien, domicilié à Figeac, agissant tous deux en qualité de syndics définitifs de la faillite de Monsieur Eloi GRANIE, négociant, domicilié à Figeac ;

3° Monsieur Eloi GRANIE, négociant, domicilié à Figeac ;

4° Monsieur Eloi GRANIE, négociant, domicilié à Figeac ;

PETITES ANNONCES

Lundi, 8 juillet, ouverture de la COR-DONNERIE JEAN, 2, rue du Portail-Alban. Réparations soignées (32.431).

TERRAIN pour jardin à louer en ville. S'adresser : DURAND, 1, rue des Capucins (32.434).

Belle situation à personne libre de suite disposant camionnette. RIGAL, Maison Couderc, à Espère (Lot) (32.437).

Mécanicien-moteuriste cherche emploi Cahors, accepte coup de main ou plaque chauffeur. S'adresser chez M. BAGEL, faub. Cabazat, Cahors (32.438).

Mme GRAMOND prévient son aimable clientèle qu'elle a transféré son Salon de Modes rue Joachim-Murat (à côté de l'Hôpital Complémentaire du Grand Séminaire).

A céder, près Cahors : Cabinet médical. Installation moderne. Bonne et fidèle clientèle. Très beau logement. Garage. Jardin. Pour traiter, voir d'urgence M. R. Maratuech, Indicateur Immobilier, 109, Bd Gambetta, à Cahors, exclusivement chargé de la vente.

A vendre, près ville : Très belle demeure de caractère. 10 grandes pièces en parfait état, eau courante, électricité, salle de bain, garage, le tout dans un terrain de vingt hectares comprenant : jardin d'agrément, jardin potager, menages très ombragés. Splendide vue panoramique sur le Lot. Mobilier très important et de grand style. L'ensemble à vendre meublé et libre après vente. Pour visiter s'adresser de suite à M. R. Maratuech, Indicateur Immobilier, 109, Bd Gambetta, exclusivement chargé de la vente.

A vendre, près Cahors et bordure de gros village, proximité du Lot : Petite propriété d'agrément et rapport. Maison d'habitation, état de neuf, comprenant, en rez-de-chaussée surélévée : grande entrée, cuisine, salle à manger, quatre chambres à coucher, penderies, W.-C., eau courante, électricité, grand garage, belles dépendances, jardin clos de mur de 10.000 m². Fruitières et vigne. Jardin potager. L'ensemble vendu meublé. Libre après vente. Pour visiter, voir de suite M. R. Maratuech, Indicateur Immobilier, 109, Bd Gambetta, à Cahors, exclusivement chargé de la vente (32.439).

Acheterais d'occasion poussette pour enfant. Faire offres Ecole Normale de jeunes filles, Cahors. (32.440).

A céder de suite, cause double emploi à Cahors, important fonds de commerce d'hôtel d'ancienne renommée, important matériel et achalandage parfait. J. Dellard, Cab. Immobilier, 1, rue Joffre, Cahors. (32.441).

Fille de salle pour café ou restaurant demande place. Ecrire à Mme Rouly, à Valroulé par Cahors. (32.442).

Jeune homme, 25 ans, cherche place, préparateur, chauffeur, livreur, travail de bureau, ou toutes mains. S'adresser Dupont, 1, rue des Capucins. (32.443).

Dame, très bonnes références, désirerait tenir maison pour personne âgée, dame de compagnie, ou garde-malade. Veuve Cagnac, 3, av. du Pal, Cahors. (32.444).

La fortune frapperà bientôt à la porte de ses élus

LOTÉRIE NATIONALE

Cabinet Immobilier (21^e année) J. DELLARD propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre CAHORS

VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Experts
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Au Lilas Blanc
ancienne Maison Théron
79, Ed Gambetta, CAHORS
Tél. 248

Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral | **Couronnes et tous articles funéraires**
corbeilles modèles
gerbes, coussins exclusifs
croix, etc... | **clerges**

ETUDE de MAITRE MERIC
avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau

A VENDRE
au Palais de Justice de Cahors
Le jeudi vingt-cinq juillet 1940, à quatorze heures,
IMMEUBLES EN NATURE DE MAISONS
TERRES, PRES, VIGNES, FRICHES
Sis à POMPIDOU
commune de Soturac (Lot)

Pour tous renseignements, désignation, mise à prix, clauses, conditions, s'adresser à Maître MERIC, Avoué à Cahors, 8, rue Georges-Clemenceau. Téléph. 58.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.